

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un avocat général suppléant
près la Cour de Justice Benelux

M (87) 5

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

Article 1er

Monsieur H. LENAERTS, Avocat général près la Cour de cassation de Belgique, est nommé avocat général suppléant près la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 31 août 1987.

Le Président du Comité de Ministres,

L. TINDEMANS